

OFFICE CANTONAL DES SPORTS DE MONTAUBAN DE BRETAGNE

Le 03/09/20

SI CAS AVERE DE COVID

Tous les éducateurs doivent noter les personnes présentes lors de chaque séance

(Nom / Prénom / Date).

Un protocole établi par l'ensemble de l'équipe et validé par le bureau de l'Office des Sports est à respecter. Il est envoyé aux Mairies et aux clubs dans lesquels nous intervenons.

Si un sportif doit se faire dépister ou est en attente de ses résultats de dépistage,

il **n'est pas** accepté lors de la séance.

Si un éducateur soit se faire dépister ou est en attente de ses résultats de dépistage,

il **ne travaille pas** et reprendra uniquement si le test est négatif.

Si un sportif ou un éducateur est **positif** au test de dépistage, il est impératif d'appeler l'ensemble des sportifs l'ayant côtoyé lors d'une séance (se référer au listing de présences).

De plus, il faudra envoyer un mail d'information (aux sportifs et au club). Il faudra orienter les sportifs vers leur médecin afin de prévoir un éventuel test.

Il est préférable de prévenir l'ensemble de l'équipe des éducateurs mais le test n'est pas obligatoire.

Si un éducateur est positif au test de dépistage, il est impératif de prévenir le bureau, l'équipe d'éducateurs ainsi que l'ensemble des clubs et sportifs ayant eu une séance avec l'éducateur.

Les personnes devant être testées pourront revenir à l'entraînement **que si** le test est négatif.